

Se fondant sur le rapport de l'examen annuel de 1953, le Conseil a arrêté pour trois ans le niveau que les effectifs de l'OTAN doivent atteindre et garder; les objectifs adoptés pour 1954 sont fermes, tandis que ceux de 1955 et 1956 sont provisoires et indicatifs. Ainsi qu'il l'avait fait à sa précédente session ministérielle, le Conseil s'est abstenu de communiquer des chiffres précis. On peut cependant affirmer que les effectifs projetés pour la fin de 1954 seront plus nombreux qu'à l'heure actuelle et d'une qualité sensiblement améliorée.

Le Conseil a arrêté les grandes lignes de l'organisation à long terme de la défense de l'OTAN contre la menace d'agression. Les pays membres devront consentir à se garder constamment en état de préparation militaire très poussée, tout en renforçant leurs structures économiques et sociales. Afin que leurs forces soient suffisantes pour décourager toute idée d'agression ou, si la guerre survenait, pour contenir l'ennemi en attendant la mobilisation complète des effectifs de l'Alliance, les pays membres devront veiller à ce que ces forces soient dotées du matériel le plus moderne possible et soient en état d'intervenir rapidement. A cet égard, le Comité militaire du Conseil a commencé une réévaluation d'ensemble de l'organisation et de l'utilisation des effectifs de l'OTAN en fonction des armes nouvelles; il doit tenir le Conseil au courant du progrès de ses travaux. On espère que ces études seront facilitées par les renseignements relatifs aux armes nucléaires, que le Président des États-Unis a demandé au Congrès l'autorisation de communiquer aux commandants suprêmes de l'OTAN. Le Conseil a en outre reconnu que ce plan de défense à long terme entraînera de lourdes obligations financières, particulièrement en ce qui concerne le remplacement des armes démodées, et qu'il devra se préoccuper continuellement de cette question.

Questions militaires

Le Conseil a pris acte d'un rapport du Comité militaire sur les progrès réalisés pendant l'année dans l'élaboration des plans et dans l'organisation militaires. Il a aussi entendu les commandants suprêmes, dont les déclarations ont complété ce rapport. L'amiral sir John Edelsten, commandant en chef de la Manche (région de la Manche et approches orientales et occidentales des ports du Royaume-Uni), a parlé des progrès réalisés depuis qu'il a, avec son collègue le maréchal de l'air Boothman (commandant en chef de la Manche pour l'Air), assumé ses fonctions conjointes, au début de l'année. L'amiral L. D. McCormick, commandant suprême pour l'Atlantique (SACLANT) a exposé brièvement les progrès réalisés dans l'exécution des plans destinés à protéger les lignes de communication de l'Atlantique. Enfin, le général A. M. Gruenther, commandant suprême allié en Europe (SACEUR), a exposé les remarquables progrès accomplis jusque-là, tout en insistant sur l'immense tâche qu'il reste à accomplir pour améliorer l'efficacité des forces de son commandement et pour que le public continue à soutenir l'effort de défense.

Le Conseil a approuvé une recommandation en vertu de laquelle toutes les armes portatives de l'OTAN utiliseront une nouvelle cartouche légère de calibre .30. Cette recommandation a fait suite à un accord intervenu entre la Belgique, le Canada, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni, rendu public à la session ministérielle, sur l'adoption de cette nouvelle cartouche standard. La part prise par le Canada à cette remarquable réalisation a valu des hommages particuliers à M. Claxton.